

Montreuil, le 24 février 2025



## RÉPRESSION ANTI CGT

## L'ALERTE EST LANCÉE !

**Plus de 800 manifestants se sont rassemblés, ce 24 février, à proximité de la gare de l'Est afin de dénoncer avec force la répression qui s'abat sur notre organisation syndicale.**

**Notre Fédération salue les camarades venus de toute la France pour défendre les libertés syndicales !**

Chaque semaine, nos militants font l'objet d'un ciblage en règle de la part des directions locales, régionales et nationales. Après le Secrétaire CGT du CSEC Réseau, la Secrétaire générale du Secteur Fédéral CGT des Cheminots de Picardie, se sont nos camarades de la CSSCT de Woippy qui ont fait l'objet d'un comportement inacceptable de la direction. Déclenchant une enquête après un heurt sur un passage à niveau et exigeant des informations classiques dans ce genre de situation, ils se sont vu répondre, par mail : « *Bien sûr, et de surcroît sur un plateau d'argent* » !

Enfin, c'est la menace maintenant brandie à l'encontre de notre camarade Secrétaire Général du Secteur Fédéral CGT de Paris-Est parce qu'il a « osé » lancer l'alerte sur des faits de harcèlement, de malversations, de violences physiques et verbales, de propos homophobes, sexistes vis-à-vis notamment de camarades de la CGT.

► « *Un lanceur d'alerte est une personne physique qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, des informations portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général [...]. Les informations doivent porter sur des faits qui se sont produits ou pour lesquels il existe une forte probabilité qu'ils se produisent [...]. La protection porte sur toutes mesures de représailles dont pourrait être victime le lanceur d'alerte et qui prendraient notamment l'une des formes suivantes : suspension, mise à pied, licenciement, [...]* ». (source Service-Public.fr, le site officiel de l'administration française).

## De deux choses l'une :

- Soit la direction attaque nominativement notre camarade en faisant abstraction des faits graves signalés : c'est contraire à ce qui est énoncé précédemment et tout simplement intolérable !
- Soit la direction attaque notre organisation syndicale, qui, en sa qualité de personnalité morale, ne peut faire l'objet d'une quelconque procédure disciplinaire.

Dans les deux cas, la Fédération CGT réaffirme qu'elle ne laissera aucune attaque menée à son encontre sans agir.

**Elle appelle la direction à prendre la mesure de la situation vis-à-vis de notre Camarade Secrétaire Général du Secteur Fédéral CGT de Paris-Est en stoppant toute procédure disciplinaire !**

**Elle appelle également la direction à cesser immédiatement toutes attaques manifestes à l'encontre de notre organisation syndicale.**

